

LE POIDS DES ORGANISATIONS PATRONALES

POURQUOI VOTRE ADHÉSION COMpte ?

La représentativité patronale, c'est le poids que représente le nombre d'entreprises adhérentes. Elle détermine quelles organisations peuvent négocier et signer des accords au nom des employeurs. Le poids des entreprises adhérentes, c'est le moyen de représenter et d'assurer au mieux la défense des intérêts des entreprises adhérentes CAPEB. Avec ses 62 000 adhérents, la CAPEB est la 1^{re} organisation patronale de France. La CAPEB est majoritaire sur le champ des entreprises jusqu'à 10 salariés et pour la branche des ouvriers employés par ces entreprises, tant en nombre d'entreprises qu'en nombre de salariés. Ce poids des entreprises adhérentes c'est aussi le moyen de mettre en exergue l'importance du réseau CAPEB sur l'ensemble du territoire où les entreprises de proximité sont à l'évidence des structures essentielles et donc incontournables.

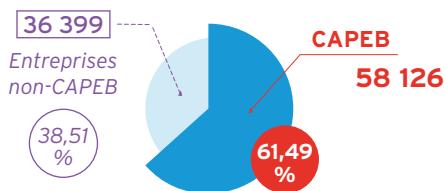


- 1^{RE} ORGANISATION PATRONALE DE FRANCE EN NOMBRE D'ENTREPRISES (TOUS SECTEURS CONFONDUS)
- 1^{RE} ORGANISATION PATRONALE POUR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EMPLOYANT JUSQU'À 10 SALARIÉS
- 1^{RE} ORGANISATION PATRONALE POUR LA BRANCHE DES OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT OCCUPANT JUSQU'À 10 SALARIÉS

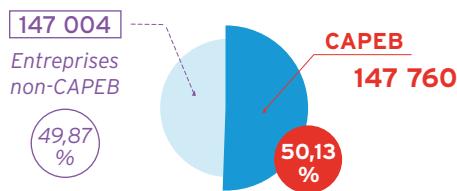
ENTREPRISES DU BÂTIMENT JUSQU'À 10 SALARIÉS

Chiffres 2025 de la représentativité patronale dans le Bâtiment

NOMBRE D'ENTREPRISES
ADHÉRANT À UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE
TOTAL : 94 525



NOMBRE DE SALARIÉS
DES ENTREPRISES ADHÉRANT À UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE
TOTAL : 294 764



Grâce à ses nombreux adhérents, la CAPEB dispose d'un **DROIT D'OPPOSITION** dans les accords sociaux pour les entreprises jusqu'à 10 salariés, et pour les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés. Elle peut l'utiliser pour s'opposer à un texte ou un accord qu'elle estimerait contraire à l'intérêt des entreprises artisanales.

Pour mesurer ce poids d'entreprises adhérentes, la CAPEB a transmis, conformément aux exigences réglementaires, à la Direction Générale du Travail (DGT) les données nécessaires pour mesurer sa représentativité selon les règles habituelles fondées sur **deux périmètres** : les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés et celles de plus de 10 salariés.

Or, après la clôture des dépôts de candidatures, la DGT a finalement décidé de calculer la représentativité sur **4 périmètres supplémentaires**, à savoir ceux des conventions collectives catégorielles : celles des ouvriers jusqu'à 10 salariés, des ouvriers plus de 10 salariés, les ETAM et les cadres.

Cette décision, prise sans concertation et après le dépôt des dossiers, conduit à complexifier le dialogue social dans le bâtiment, a produit des résultats incohérents et une situation inéquitable, au détriment des TPE du bâtiment.

La CAPEB conteste cette approche et utilisera tous les moyens possibles pour que la voix des entreprises artisanales soit respectée et entendue.

LA CAPEB, C'EST QUOI ?



VOUS PRÉSENTER

93 CAPEB DÉPARTEMENTALES

12 CAPEB RÉGIONALES

1 CAPEB NATIONALE



VOUS DÉFENDRE

2 500 ARTISANS ÉLUS PAR VOUS DE TOUS MÉTIERS

- Métiers de la Couverture & Plomberie-Chauffage
- Métiers de la Maçonnerie & Carrelage
- Métiers de la Métallerie & Vitrage
- Métiers de la Peinture & Décoration
- Métiers de l'Électricité
- Métiers du Bois
- Métiers du Plâtre & Isolation
- Métiers de la Pierre



VOUS ACCOMPAGNER



62 000
ADHÉRENTS
DANS TOUTE
LA FRANCE
(EN 2025)

POUR EN SAVOIR + >



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !